

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Octobre 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 27 – **REPRESENTES** : 2.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : M. FLIPPOT Jacky (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mesdames Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<b>OBJET :</b>	<b>Location des équipements festifs – Tarifs 2018.</b>
----------------	--

N° 2017 / 10 / 12

*La Ville de BLAIN est dotée d'une scène mobile et de petits équipements festifs très sollicités. Il est cependant à noter que le prêt ou la location de la scène mobile sont désormais uniquement réservés aux communes et aux associations de la CCRB pour des raisons d'organisation du service.*

*Considérant, d'une part, les demandes de prêt à venir et, d'autre part, l'intérêt de la ville à fixer un tarif de location.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis de la Commission Sport - Vie Associative du 12 Octobre 2017,  
Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- *FIXE pour l'année 2018, les tarifs de location suivants :*

NOM DU TARIF	Tarifs 2018
<b>Location des équipements festifs</b>	
Scène mobile par manifestation	834,00 €
Scène mobile forfait de main d'œuvre	176,00 €
Scène mobile forfait du kilomètre	1,13 €
Podium fixe par manifestation	225,00 €
Praticable module de 2 m <sup>2</sup> par manifestation	24,00 €
Armoire électrique par manifestation	116,00 €
Rallonge par 5 mètres et par manifestation	3,10 €
Barrières de sécurité par manifestation	3,00 €
Grilles expo par manifestation	13,00 €
Table avec deux tréteaux par manifestation	3,00 €
Chaise par manifestation	0,30 €

*Il est précisé que cette tarification ne s'appliquera ni aux associations blinoises ni aux Communes du Pays de Blain.*

*Le transport est à la charge des demandeurs.*

- *FIXE un système de caution pour le prêt de la sono portable qui est utilisable par les associations blinoises avec une fonction micro de base, et une fonction vidéoprojecteur dans la seule salle Henri Dunant. Le montant de cette caution est fixé à **800 €**.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 31 Octobre 2017,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20171026-CM-2017-10-12-  
DE  
Date de télétransmission : 31/10/2017  
Date de réception préfecture : 31/10/2017

Session du Conseil municipal du 26 Octobre 2017  
Délibération n° 2017 / 10 / 12